

La formation en lieu et place de l'aide sociale : une solution viable pour les publics les plus vulnérables ?

Jean-Michel Bonvin

Université de Genève

« Une formation pour sortir de l'aide sociale »

Initiative des Villes pour la politique sociale

Lucerne, 7 juin 2019

Un constat : l'importance de la formation pour l'intégration sociale

- Les études empiriques montrent le lien entre absence de formation et chômage, pauvreté, probabilité de se retrouver à l'aide sociale, etc.
- Dans un tel contexte, la formation est souvent présentée comme la solution
- Il devrait donc y avoir un droit à la formation ou à l'éducation de la deuxième chance pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui n'ont pas de formation achevée.
- Nous proposons ici de penser cette question sous l'angle de la justice et de l'efficacité.

L'éducation de la deuxième chance : un enjeu de justice et d'efficacité (1)

Trois dimensions centrales à prendre en compte :

- a) tenir compte de la **diversité humaine** sous l'angle
 - des *capacités*
 - de la *volonté* d'apprendre
 - de la *disponibilité*

L'exigence de justice éducative requiert de prendre en compte ces trois aspects

Si ces conditions ne sont pas données, l'éducation de la deuxième chance sera un privilège pour les « meilleurs » et pas un droit universel.

L'éducation de la deuxième chance : un enjeu de justice et d'efficacité (2)

b) **l'objectif visé** doit être orienté par deux notions :

- La *priorité* aux plus faibles
- Le *seuil minimal de prestations à garantir* à toutes et tous.

c) Prendre en compte le **double rôle de l'éducation** :

- *économique*
- *non-économique*

L'aide sociale et le droit à la formation (1)

En termes plus opérationnels, ces éléments demande de tenir compte des points suivants :

a) **La question de l'accès** à l'éducation de la deuxième chance – NB. Neutraliser les 3 principales raisons de non-recours :

- *non-information*
- *non-proposition*
- *non-demande*

L'aide sociale et le droit à la formation (2)

b) Le contenu de la formation

- *l'importance du suivi et de l'accompagnement*
- *la nécessité d'une approche progressive et individualisée*
- *le coût de l'éducation de la deuxième chance !*

c) Le lien avec le marché du travail

- importance de *donner un signal crédible aux employeurs potentiels*
- nécessité de *faire des employeurs des partenaires de la démarche de formation*

Conclusion

Notre intervention a mis en lumière les **exigences élevées du droit à l'éducation de la deuxième chance**

Au-delà, elle pose une **question plus fondamentale** sur la place des personnes peu ou pas formées dans les sociétés contemporaines : la solution à la non-qualification consiste-t-elle à qualifier tout le monde ? Ou plutôt à trouver une place digne et valorisante pour les personnes peu ou pas qualifiées ?

En d'autres termes, **la formation peut-elle et doit-elle être considérée comme la panacée à tous les problèmes sociaux et pour tous les bénéficiaires de l'aide sociale ?**